

vadec), la note est farineuse : elle s'élève au total à quelque 7,5 millions d'euros d'argent public débloqués pour faire face à l'urgence.

Les raisons de ces surcoûts ? Ils s'expliquent par les opérations de mise en balles, la réorganisa-

d'Azur (Paca).

Quelque 16 000 tonnes ont déjà été déstockées et évacuées pour être incinérées dans les centres de traitement de Nice, Fos-sur-Mer et Vedène.

La Collectivité de Corse, en charge de la politique de gestion



Une quinzaine de sites de stockage temporaire à ciel ouvert ont été aménagés depuis novembre pour gérer l'urgence, comme ici à Saint-Antoine, à Ajaccio. PIERRE-ANTOINE FOURNIL

Les 21 000 tonnes de déchets entreposées dans des centres de stockage provisoires en raison de la crise avaient été exportées sur le continent à partir du 15 avril.

PIERRE-ANTOINE FOURNIL

des déchets, a acté cette exportation rendue possible en raison du confinement qui a libéré des capacités en réduisant les volumes d'ordures ménagères traités dans ces installations.

À ce jour, 5 000 tonnes de balles doivent encore être évacuées vers la région Paca. Le Syvadec, bras armé de la CdC en matière de traitement des déchets, est dans l'attente du feu vert de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) pour reprendre les opérations.

Celle-ci avait en effet limité l'accueil des ordures ménagères en provenance de la Corse afin de conserver des capacités de traitement pour les besoins propres de leur territoire.

Il n'en demeure pas moins que le coût de cette exportation se révèle d'ores et déjà astronomique : selon le syndicat mixte, il se chiffre à 3,7 millions d'euros, répartis essentiellement entre l'incinération et l'acheminement maritime et terrestre de ces 21 000 tonnes de déchets.

« Techniquement et réglementairement, nous avons toutes les capacités de traiter ces volumes en Corse, appuie Catherine Luciani, la directrice du Syvadec. Si cela

n'a pas été possible, c'est uniquement en raison des blocages des centres de stockage. »

« Une charge lourde sur les intercommunalités »

Le 30 avril dernier, lors d'une session de l'Assemblée de Corse, l'exécutif territorial a annoncé que la Collectivité participerait au financement de cette opération d'export.

Le président Gilles Simeoni a indiqué que la région financerait le transport vers le continent, soit un montant d'environ 2,9 millions d'euros, qui devrait être puisé dans les reliquats de la dotation de continuité territoriale.

Le surcoût relatif à l'incinération reste à la charge du Syvadec, pour un total évalué à quelque 800 000 euros.

Une situation paroxystique qui a littéralement fait exploser les coûts en matière d'ordures ménagères.

D'ordinaire, hors période de crise, le transport et le traitement des déchets en Corse sont évalués à environ 137 euros la tonne, hors frais de collecte, qui incombent aux intercommunalités.

Avec cette énième crise, le coût à la tonne a presque triplé, avoi-

sinant les 360 euros pour le long périple de ces ordures ménagères mises en balles, stockées sur des sites provisoires et finalement acheminées vers le continent. Soit une augmentation de 160 %.

« Sur la note totale de cette crise, il restera à la charge des intercommunalités la somme de 4,6 millions d'euros, par l'intermédiaire des cotisations qu'elles devront verser au Syvadec », précise Catherine Luciani.

C'est dire si cette situation fera nécessairement peser une charge lourde sur les communautés de communes, et par conséquent sur les administrés.

Un service d'ordinaire déjà 70 % plus cher

Les contribuables insulaires ne sont d'ailleurs pas au bout de leurs peines. La douleur de cette crise vient s'ajouter à des coûts de gestion des déchets particulièrement élevés en Corse.

Un rapport de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), en date de 2017, fait en effet état d'un service déjà 70 % plus cher que la moyenne nationale, en raison des coûts de collecte. En cause : le document pointe la typologie

EN CHIFFRE
4,6
en millions d'euros, c'est le surcoût qui sera répercuté sur les intercommunalités de Corse après la crise, par l'intermédiaire du Syvadec.

spécifique du territoire, qui induit une faible densité et des distances importantes eu égard notamment à l'éloignement géographique de certaines communes.

De l'aveu même des services de l'Ademe, cette spécificité insulaire rend d'ailleurs « compliquée » l'atteinte des ratios nationaux en matière de gestion des déchets, bien que le traitement pèse d'ordinaire, en Corse, pour moins de 30 % dans le coût global, contre près de 50 % pour la moyenne nationale.

Quoi qu'il en soit, la facture ne semble pas près de baisser. Tandis que le compteur continue de tourner et que les différents projets de traitement des déchets dans l'île s'éternissent, la Corse n'aura bientôt plus de capacité de stockage : les deux centres insulaires de traitement des ordures ménagères, à Vighjaneddu et Prunelli di Fium'Orbu, arrivent à saturation d'ici 2022.

JULIAN MATTEI